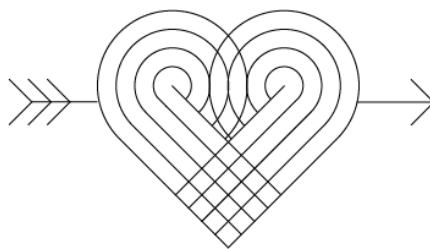




La Fabrique de Formation



Maîtriser le droit d'auteur dans le spectacle vivant

Réglementation, exploitation et contractualisation des œuvres

Pour un artiste, un compositeur, un interprète, un producteur ou un diffuseur d'une œuvre musicale, chorégraphique ou dramatique, la connaissance des droits d'auteur et des droits voisins est essentielle à toute négociation liée à l'exploitation d'une œuvre, qu'elle soit commerciale ou non. Elle est également indispensable à sa protection. La formation resitue les droits d'auteur et les droits voisins dans leur cadre juridique et met en évidence les modalités de protection et de rémunération. Elle permet de contractualiser sur des bases juridiques et financières maîtrisées, dans le respect des intérêts de chacun.

INTERVENANTE

FANNY SCHWEICH, formatrice et juriste dans le spectacle vivant, autrice de "Gérer une association culturelle" aux éditions La Scène.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Comprendre et intégrer les règles des droits d'auteur et des droits voisins dans le spectacle vivant.
- Préserver les intérêts de chacune des parties et limiter les risques juridiques.
- Maîtriser la contractualisation et la rémunération.

2 jours (14h)



CONDITIONS DE PARTICIPATION OU PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

CONTENUS

Connaître les fondamentaux des droits d'auteur

- Définition du droit d'auteur.
- Les principes généraux et champs d'application du droit d'auteur, leur signification (droit moral, droits patrimoniaux), leur durée, leur limite.
- Quelles exceptions au droit d'auteur dans le spectacle vivant ?
- Comprendre les bases de la protection d'une œuvre.
- Exploiter une œuvre sans autorisation : quelles conséquences ?

Exploiter une œuvre dans un spectacle

- Sécuriser la contractualisation des contrats de cession et de coréalisation.
- La rémunération et la contractualisation avec l'auteur.
- Utiliser une œuvre SACD et SACEM : quelles démarches ?
- Commander une œuvre à un auteur : quel contrat, quelle rémunération, les points de vigilance.
- Statut social de l'auteur : la note de droits d'auteur et le précompte des cotisations.

Comprendre les droits voisins

- Distinction entre les droits voisins, les droits d'auteur et le droit à l'image.
- Identifier les situations dans lesquelles les droits voisins interviennent : musique enregistrée / captation de spectacles / documents promotionnels du spectacle (teaser, photos).

POSITIONNEMENT / SUIVI DE L'EXECUTION

- Entretien téléphonique préalable.
- Questionnaire pédagogique de positionnement : besoins, attentes, acquis existants recueillis en amont de la formation
- Feuilles de présences signées par les stagiaires et les formateurs par demi-journée.

MODALITÉS TECHNIQUES

- Classe en groupe en présentiel.
- Accès plateforme drive pour la valise d'e-ressources.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation créée en 2020.
- Formation animée en français.
- Des méthodes pédagogiques actives et participatives qui alternent apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuels ou en petits groupes, mises en situation. La formation laisse une large place aux échanges et aux partages d'expériences pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants.
- Exposés et illustrations avec diaporamas et/ou supports pédagogiques individuels.
- Mises en situation (rédaction, jeux de rôle, utilisation des documents du stagiaire et de supports professionnels).



- E-valise pédagogique fournie et rassemblant : le/les supports pédagogiques du/des intervenant(e)(s), les outils présentés dans la formation, une bibliographie et webographie ainsi que des dossiers thématiques et documentaires spécifiques à la formation (via une plateforme de téléchargement ou un lien drive).
- 1 formateur pour 8 à 10 stagiaires.
- La responsable de formation est disponible en amont, tout au long et après la formation pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, collectif et individuel.

ÉVALUATION

- En cours de formation : évaluations formatives pendant les mises en situation débriefées, réalisation d'exercices pratiques, questions orales de compréhension, mises en application.
- A l'issue de la formation : bilan oral à chaud, questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction (Forms),

VALIDATION

- Remise d'une attestation de fin de stage et/ou certificat de réalisation.
- Formation non diplômante.



INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

Toute personne en charge de la négociation et de l'élaboration des contrats dans une compagnie, un groupe de musique, une structure culturelle : artiste, chargé d'administration, de production, de diffusion. Elle est également ouverte aux agents des collectivités publiques qui contractualisent avec des entreprises culturelles et des artistes.

EFFECTIFS

- 12 participants maximum.

TARIFS ET INSCRIPTION

- 560 euros par participant (selon votre situation, les tarifs peuvent varier, n'hésitez pas à nous contacter).
- Arsud n'est pas assujéti à la TVA pour son activité de formation.
- Formation non éligible au CPF.
- Inscriptions jusqu'au 4 octobre 2021 en fonction des places disponibles.
- Comment s'inscrire : par téléphone, par mail ou par le site. Inscription validée à réception d'une fiche d'inscription complétée et d'une convention de formation signée.

HORAIRES ET DURÉE

- de 9h30 à 13h00 et de 14h15 à 17h45.
- 2 journées de 7 heures, soit 14 heures en présentiel.

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier la faisabilité et l'adaptation nécessaire : fabriqueformation@arsud-regionsud.com

CONTACT

04 42 94 92 00 / fabriqueformation@arsud-regionsud.com
Caroline Bonheur – 06 88 05 48 64 – c.bonheur@arsud-regionsud.com
Linda Tali – 06 76 35 40 50 – l.tali@arsud-regionsud.com

LIEU DE FORMATION

Aix-en-Provence (13001)